

Mairie de Chambéon



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

D1-2023-06-09 : ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTION SENATORIALE

D2-2023-06-09 : FONDS DE CONCOURS CCFE 11 420 EUROS

D3-2023-06-09 : TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES- APPROBATION

D4-2023-06-09 : TRAVAUX MAIRIE - APPROBATION

D5-2023-06-09 : CONVENTION CDG 42 REFERENT DEONTOLOGIQUE

D6-2023-06-09 : ATTRIBUTION SUBVENTION – CLUB BOULISTE CHAMBEONNAIS

D7-2023-06-09 : NOMINATION SOUS REGISSEUSE PECHE

D8-2023-06-09 : ADMISSIONS EN NON VALEUR

D9-2023-06-09 : FINALISATION ACHAT PARCELLE 72

D10-2023-06-09 : TARIF CANTINE 2023/2024 ET MODE DE RESERVATION

Fait à Chambéon ; le 16 JUIN 2023

Le secrétaire de séance

Marilyne FORISSIER

le Maire

Patrick MATHIEU

3 Impasse de la mairie – 42110 CHAMBEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 11 | 15 |

. SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance

VOTE : POUR : 15..... CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : **D1-2023-06-09**

ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24/09/20233

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2023 et qu'il est nécessaire de procéder au vote des délégués et suppléants issus du conseil municipal.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, sont élus :

* délégué dès le 1^{er} tour :

M MATHIEU Patrick
M TROTTET Jérémie
M MAYERE Philippe

*suppléant dès le 1^{er} tour

Mme MARCEL Madeleine
Mme FORISSIER Marilyne
Mme DAVIN Julie

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D2-2023-06-09

| |
|--|
| <p>PROJET REALISATION REHABILITATION BATIMENT MAIRIE ET DE SES ABORDS- EXTENSION DES LOUCAUX TECHNIQUES- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS</p> |
|--|

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,
Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,
Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de la Commune de CHAMBEON,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif fonds de concours, : Réhabilitation bâtiment mairie et de ses abords, extension des locaux techniques, reprise des abords du bâtiment, du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres :

- 1 – d'approuver le projet de réhabilitation du bâtiment mairie et de ses abords, de l'extension des locaux techniques et reprise des abords du bâtiment,
- 2 – de solliciter de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 11 420 € pour le financement de sa réalisation
- 3 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier et déposer cette demande de fonds de concours

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D3-2023-06-09

LOCAL TECHNIQUE- APPROBATION DEVIS TRAVAUX TERRASSEMENT RACCORDEMENT EAU EU EP EDF

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le bâtiment des services techniques devrait être livré fin juin 2023, et qu'à cet effet il convient de procéder en amont au terrassement du terrain, de la mise en place des futurs raccordement Eau potable, EU, EP ; EDF, et de positionner le bungalow et l'atelier.

Un chiffrage a été effectué par l'entreprise CHAMBON Paysage TP pour un montant de 10 650 € HT – 13 780 € TTC.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres :

- D'APPROUVER le chiffrage établi par la SARL CHAMBON PAYSAGE TP pour un montant de 10 650 € HT – 12 780 € TTC
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES

| En Exercice | Présent | Votants |
|-------------|---------|---------|
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D4-2023-06-09

LOCATION MAIRIE- APPROBATION DEVIS TRAVAUX REMISE EN ETAT LOGEMENT MAIRIE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de faire des travaux de faire des travaux d'entretien dans le logement de la mairie loué à Mme LAGRANGE Karine.

Un devis a été établi par la société SUPER pour un montant de 5 664 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres :

- D'APPROUVER le devis établi par la Société SUPER pour un montant de 5 664 € TTC.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D5-2023-06-09

Délibération portant désignation du référent déontologue des élus, et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Loire ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ;

Considérant que le Centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

ARTICLE 1- DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue des élus, Mme Elise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;

ARTICLE 2 - FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D6-2023-06-09

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle déposée par le Club boules suite à qualification au championnat de France les 20, 21, 22 et 23 juillet 2023 au Puy en Velay. Il propose de leur attribuer une subvention à titre exceptionnelle de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** d'attribuer une subvention à titre exceptionnelle de 200 € au club
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D7-2023-06-09

CONSTITUTION DE CINQ SOUS REGIE

Le Maire de la Commune de Chambéon,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération D1-2021-05-04 du 4 mai 2021 instituant une régie de recettes pour régie Droit de Pêche;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 mai 2023;

DELIBERE :

ARTICLE PREMIER - Il est institué cinq sous régies de recettes de Droit de Pêche auprès de la régie Pêche de Chambéon

ARTICLE 2 – la première sous régie est installée chez M. Christophe GAUCHER 8 rue des Châteaux 42110 CHAMBEON

la deuxième sous régie est installée Mr Thierry REBOUX 8 allée des Acacias 42110 CHAMBEON

la troisième sous régie est installée chez Mr ROCHETTE Yann Magasin Pêche No Kill 9, rue du Capitole , ZI du Forum 42110 FEURS

la quatrième sous régie est installée chez JC Pêche, magasin de pêche rue Christophe Colas, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

La cinquième sous régie est installée chez Mme ROGER Violaine, le relais du week end, 42110 CHAMBEON.

ARTICLE 3 -

régies encaissent les produits suivants :

| | |
|--|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• chèques• numéraires | Compte d'imputation : 7588 |
|--|----------------------------|

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

1° : chèques

2° : numéraires

- Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets.

ARTICLE 5 Le montant maximum de l'encaisse numéraire que chaque mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €.

ARTICLE 6 - Chaque mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 7 - Chaque mandataire verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 8 - Le Maire de la Commune de Chambéon et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Feurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D8-2023-06-09

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire de la Commune de Chambéon informe le conseil municipal que la trésorerie de Feurs n'ayant pas pu recouvrer la somme de 50 € auprès d'un débiteur de la commune (dette de 2021 encart publicitaire) il nous est demandé de passer cette créance en non-valeur.,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

- Décide de passer cette créance en non-valeur.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|---------|---------|
| En Exercice | Présent | Votants |
| 15 | 13 | 15 |

SEANCE DU 9 juin 2023

Date de la convocation 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Adjoints, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme SINTES Marie-Christine pouvoir à M MATHIEU Patrick, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme FORISSIER Marilyne a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15..... CONTRE : 15.....ABSTENTION :

OBJET DE LA DELIBERATION : D9-2023-06-09

VENTE EUREA/COMMUNE DE CHAMBEON

Le Maire de la Commune de Chambéon informe le conseil municipal que la division parcellaire entre la commune et EURA a été actée, il convient donc de finaliser cet achat par la commune à hauteur de 3000 € + les frais notariés

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Marilyne FORISSIER

A Chambéon, le 9 juin 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU